

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-2318

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Culture - Construction de la Cité internationale des arts du cirque - Approbation du programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Lancement de la consultation du concours restreint sur esquisse - Attribution de subventions de fonctionnement à l'association de préfiguration de la Cité internationale des arts du cirque (APCIAC) pour l'année 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burriland, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Ederly, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charlot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

Conseil du 24 juin 2024**Délibération n° 2024-2318**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Culture - Construction de la Cité internationale des arts du cirque - Approbation du programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Lancement de la consultation du concours restreint sur esquisse - Attribution de subventions de fonctionnement à l'association de préfiguration de la Cité internationale des arts du cirque (APCIAC) pour l'année 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

I - Contexte**1° - Le projet d'une Cité internationale des arts du cirque - Pôle national des arts du cirque Les utoPistes**

La création d'un pôle national consacré aux arts du cirque dans l'agglomération lyonnaise est un projet évoqué depuis plusieurs années entre les différents acteurs de la filière du cirque à Lyon dont :

- la compagnie Les mains, les pieds et la tête aussi (MPTA), dont le directeur artistique, le circassien Mathurin Bolze qui dédie son activité à la recherche, à la création et à la diffusion du cirque contemporain, a initié le festival utoPistes,

- l'école de cirque de Lyon, structure de formation artistique aujourd'hui intégrée à la Maison des jeunes et de la culture (MJC) de Ménéval à Lyon 5ème et qui utilise ses locaux. Elle met en œuvre une offre de stages courts et longs, des cours hebdomadaires d'éveil et perfectionnement dans les disciplines du cirque, une formation préparatoire à l'entrée aux écoles supérieures en arts du cirque agréée par l'État, un soutien à l'émergence avec une scène découverte et des projets d'action culturelle avec différents publics.

La réflexion concernant la création de ce pôle national s'est engagée en 2015, en lien avec la montée en puissance de l'activité de la compagnie MPTA et du festival utoPistes. La nécessité pour la formation préparatoire de l'école de Cirque de Lyon, confrontée à un phénomène de saturation des espaces disponibles au sein de la MJC, de se projeter dans des locaux davantage adaptés aux besoins pour conserver son agrément de l'État a permis d'aboutir à la formalisation d'un projet de Cité internationale des arts du cirque.

Des études préalables ont été réalisées de mai 2019 à septembre 2021. Elles ont été conduites par ces deux acteurs, accompagnés par les partenaires publics : la Métropole de Lyon, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), et la Région AuRA. Elles ont permis de formaliser un projet immobilier (programme technique détaillé, budget et planning prévisionnel) et un projet d'activité.

Concernant la localisation géographique de ce projet, la Métropole a proposé une implantation sur un foncier dont elle est propriétaire au sein du projet urbain Puisoz - Grand Parilly, situé sur la commune de Vénissieux. Un comité de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires a unanimement validé cette implantation, avec l'accord de la Ville de Vénissieux.

2° - Le festival utoPistes

Né en 2011 d'une carte blanche offerte à la compagnie MPTA par le Théâtre des Célestins, le festival utoPistes est un événement biennal dédié aux arts du cirque. Il se déroule dans plusieurs lieux de la Métropole et présente, à chaque édition, différents types de rendez-vous : une création *in situ* mettant en valeur le patrimoine métropolitain par une commande passée à une équipe artistique, des spectacles de répertoire, des projets de création *via* les dispositifs Première piste et le Plateau émergent ou encore des productions déléguées, des formats inédits comme des pièces sous chapiteau, des formats atypiques ou inclassables.

Des temps de rencontres et d'actions culturelles sont proposés en amont et pendant l'événement (ateliers de pratique artistique tout public, actions dans les établissements scolaires, workshop, etc.).

Le festival utoPistes s'attache à accompagner et diffuser des artistes de cirque régionaux, nationaux et internationaux, en coopération avec les lieux culturels de la Métropole et de la région. L'objectif est de coopérer, partager les outils et les moyens de productions pour renforcer la production et la diffusion d'œuvres circassiennes de qualité auprès d'un large public.

Cet événement est amené à devenir l'un des axes forts de la Cité internationale des arts du cirque - Pôle national des arts du cirque Les utoPistes.

II - Objectifs de la Métropole

Par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021, la Métropole a approuvé les orientations de sa politique culturelle pour la période 2021-2026. Ces orientations stratégiques intègrent la volonté d'accompagner la création d'un nouvel équipement culturel dédié aux arts du cirque et de soutenir des festivals métropolitains.

La Cité internationale des arts du cirque - Pôle national des arts du cirque Les utoPistes est un projet structurant hors Lyon qui donne un signal fort sur le rééquilibrage de l'offre culturelle. Il permet aussi le développement d'une discipline artistique dont l'émergence est plus récente. Ce projet répond ainsi à plusieurs des objectifs de la Métropole :

- développer l'inclusion sociale avec la formation, les pratiques amateurs, l'éducation artistique et culturelle,
- structurer la filière professionnelle des arts du cirque,
- mailler le territoire, notamment sur la diffusion des arts du cirque, et contribuer à nourrir un récit commun métropolitain,
- prendre en compte l'impact environnemental et agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le champ des arts du cirque.

La Métropole est également engagée dans l'opération d'aménagement du Puisoz - Grand Parilly à Vénissieux et elle est, à ce titre, intéressée par l'implantation de ce projet sur l'un des îlots de cette opération.

Enfin, le festival utoPistes répond aux cinq exigences définies par la Métropole dans le cadre de sa politique de soutien aux festivals métropolitains :

- un déploiement dans plusieurs communes de la Métropole, favorisant ainsi le sentiment d'appartenance, la circulation des publics et la coopération entre les lieux,
- une programmation qui fait dialoguer les artistes du territoire avec la scène nationale et internationale,
- un modèle économique qui repose sur les financements croisés de plusieurs partenaires publics et une capacité d'autofinancement,
- des disciplines culturelles et des esthétiques artistiques différenciantes sur le plan national,
- une certaine antériorité prouvant la pertinence des événements et leur capacité à rencontrer un public.

III - Description du projet de construction de la Cité internationale des arts du cirque - Pôle national des arts du cirque Les utoPistes

Les études techniques et financières ont révélé la pertinence d'un portage de la maîtrise d'ouvrage pour la construction de l'équipement par la Métropole. Celle-ci assumera donc les dépenses d'investissement et pourra percevoir les financements auxquels le projet est éligible. Dans cette perspective, elle a acquis le foncier nécessaire à la réalisation de cette opération, par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-1028 du 22 novembre 2021. Puis, par délibération du Conseil n° 2021-0681 du 27 septembre 2021, elle a décidé l'engagement d'une étude de faisabilité du projet et donc de l'individualisation d'une autorisation de programme partielle de 50 000 €. Enfin, le ministère de la Culture - DRAC AuRA, partenaire du projet, a notifié une subvention de 7 M€ auprès de la Métropole au titre de ce projet (délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2038 du 27 février 2023).

Au regard des engagements financiers du ministère de la Culture - DRAC AuRA et de la Métropole, un travail d'actualisation du 1^{er} projet immobilier, fruit des études préalables, a été engagé. Compte tenu du retrait de la Région AuRA, ces études préalables devaient en effet être complétées. Le choix a été fait de travailler sur un phasage du projet en deux étapes, avec :

- une 1^{ère} phase dont la réalisation peut être engagée durant ce mandat, qui intégrera le socle d'activités correspondant au cœur des missions d'un pôle national des arts du cirque,
- une 2^{ème} phase, amenée à être réalisée ultérieurement, pour mener à bien l'ambition globale de ce projet de lieu-filière.

Le mode d'exploitation de ce futur lieu fait également l'objet d'études complémentaires.

1° - Le programme

Le programme proposé concrétise ce phasage de la réalisation avec :

- une phase 1 qui intégrera les besoins essentiels de l'équipement pour développer un socle d'activités cohérent. Celui-ci doit permettre un démarrage du fonctionnement de l'équipement et une montée en puissance progressive dans de bonnes conditions,
- une phase 2 qui intégrera les besoins permettant à la structure de répondre à l'ambition d'un lieu-filière, ce qui correspondra à la réalisation complète du projet et au développement de toutes les activités pour répondre aux ambitions d'inclusion sociale par la pratique et la diffusion des arts du cirque, de diversification des pratiques et des publics, d'accompagnement des territoires de la Métropole ou de soutien à cette filière.

Le lieu sera organisé en quatre ensembles fonctionnels, valables pour les deux phases :

- les communs, qui intègrent :

- . phase 1 : un double espace comprenant un hall événementiel avec bar et un espace de restauration,
- . phase 2 : ajout d'une zone de restauration pour les groupes et un espace polyvalent réversible pouvant être consacré au coworking ;

- le pôle formation et pratiques :

- . phase 1 : un plateau de 400 m² et de 12 m de hauteur sous-plafond, dédié à la formation préparatoire et à l'entraînement des professionnels, une salle de danse, un pôle convivialité intégrant un petit foyer, des vestiaires et une infirmerie,

- . phase 2 : ajout d'espaces d'activités partagées : salle de pratiques adaptées, espaces dédiés à la petite enfance, aux personnes en situation de handicap, et aux séniors nécessitant la pratique d'un cirque doux, salle servant de salle de classe et de réunion, mezzanine qui sera aménagée dans la salle de formation et d'entraînement, vestiaires complémentaires et deux salles de pratiques amateurs : une de grande hauteur (12 m) et une de petite hauteur (6 m) ;

- le pôle création et diffusion :

- . phase 1 : un grand plateau de 600 m² et de 14 m de hauteur sous-plafond, équipé d'un espace scénique et de gradins rétractables permettant l'accueil de 500 spectateurs, une zone loge et convivialité avec un foyer et une loge collective,

- . phase 2 : un plateau supplémentaire de 350 m² et de 8 m de hauteur sous-plafond, une zone ateliers avec un atelier supplémentaire, un atelier spécifiquement dédié aux costumes et un studio multimédia ;

- les coulisses :

- . phase 1 : un pôle hébergement dédié à l'accueil des artistes en résidence, qui intègre des chambres-studios, une cuisine commune et une buanderie, des bureaux collectifs dédiés à l'administration de trois à six personnes avec des espaces bulles et des zones de back-office,

- . phase 2 : chambres-studios supplémentaires avec un salon détente et une salle de travail d'équipe dédiés aux artistes et compagnies qui se produiront sur le site.

Les espaces extérieurs intégreront une aire d'activités et de représentation, avec une cour intérieure scénique, une zone de stationnement extérieur pour le personnel et les compagnies (le stationnement du public sera assuré sur les parkings existants environnants), et une intégration au projet d'aménagement d'ensemble (parvis de l'équipement intégré dans l'aménagement des espaces publics du projet urbain).

Les objectifs de performances énergétiques et environnementales du lieu sont élevés. Une construction conforme à un haut niveau de qualification environnementale est demandée ainsi que le recours important à des matériaux biosourcés, avec l'ambition d'un bâtiment à très faible impact énergétique au quotidien.

2° - Coût total du projet et délais de réalisation

Le coût total prévisionnel des travaux de construction du projet est estimé à 16 000 000 € HT, valeur janvier 2024 (9 400 000 € HT pour la phase 1 et 6 600 000 € HT pour la phase 2). Ces montants sont donnés à titre indicatif.

Afin d'engager la consultation de la maîtrise d'œuvre pour la construction de ce bâtiment et financer l'ensemble des études nécessaires à la réalisation du projet, il est proposé au Conseil d'approuver une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 3 M€ TTC.

Les délais prévisionnels des différentes phases de la réalisation de ce projet (consultation des concepteurs, études, consultation des entreprises, travaux) projettent une réalisation de la phase 1 à l'horizon 2028.

3° - Consultation de la maîtrise d'œuvre

La procédure à mettre en œuvre, relative à la consultation de la maîtrise d'œuvre pour la construction de ce bâtiment, est celle du concours restreint sur esquisse, en application des articles R 2162-15 à R 2162-26 du code de la commande publique. Cette procédure portera sur l'entièreté du projet, soit les deux phases évoquées dans la description du programme, afin d'avoir une perception globale du projet, notamment sur ses aspects architecturaux et techniques.

Il est proposé de fixer à 100 000 € TTC l'indemnité qui sera allouée, sur proposition du jury, à chaque participant admis à participer au concours et ayant remis des prestations conformes, ceci dans les conditions prévues par le règlement du concours et la réglementation (articles R 2162-20 et R 2172-4 du code de la commande publique).

L'indemnisation des membres libéraux appelés à participer au jury du concours de maîtrise d'œuvre interviendra dans les conditions prévues par la délibération du Conseil n° 2015-0134 du 26 janvier 2015.

La composition du jury de concours sera définie à la fin de la phase de programmation.

IV - Soutien à l'APCIAC et au festival utoPistes pour l'année 2024

1° - Compte-rendu d'activité au titre de l'année 2023 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2334 du 22 mai 2023, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 310 000 € au profit de l'APCIAC.

Lors de sa 6^{ème} édition, du 13 mai au 17 juin 2023, le festival utoPistes a accueilli 17 propositions artistiques sur la Métropole pour 39 représentations réunissant près de 15 000 personnes. Construit en partenariat avec les structures culturelles du territoire métropolitain, le festival s'est déployé sur six communes : Bron (Pôle en scènes), Corbas (Polaris), Lyon (Théâtre nouvelle génération, École de cirque de Ménival, Théâtre des Célestins, Théâtre de la Croix-Rousse, Subsistances, etc.), Saint-Genis-Laval (La Mouche), Vénissieux (Théâtre, école de musique Jean Wiener, parc de Parilly) et Villeurbanne (Théâtre national populaire).

Parmi les temps forts, le festival a accueilli pour la 1^{ère} fois deux chapiteaux, au parc de Parilly, à proximité du futur site de la Cité internationale des arts du cirque. Le public a pu y découvrir *Balestra*, le spectacle de la cellule d'insertion professionnelle du Centre national des arts du cirque (CNAC) ainsi que *Tercès*, la dernière création de Johann Le Guillerm, figure majeure du cirque contemporain. La création *in situ*, projet emblématique du festival, a, quant à elle, été confiée pour cette édition au collectif d'acrobates du Galactik Ensemble, avec pour objectif de mettre en valeur et d'utiliser le patrimoine culturel et architectural lyonnais pour créer une pièce sur mesure, qui permette au public de faire un parcours surprenant et novateur.

Dans le cadre du festival utoPistes, une piste ouverte aux amateurs a également été accueillie à Pôle en scènes à Bron, avec la présentation commune des travaux des élèves de toutes les écoles de cirque métropolitaines, mettant ainsi en avant la vitalité de la pratique sur le territoire (école de cirque de Lyon, école de cirque San-Priote - Saint-Priest, cirque Imagine - Vaulx-en-Velin, En piste avec romano - Caluire-et-Cuire, association Overground Circus - Lyon).

Par ailleurs, les actions de soutien au développement des arts du cirque développées en 2023 ont, notamment, porté sur :

- la mise en place d'un parcours croisé cirque et musique entre l'école de musique Jean Wiener de Vénissieux et la formation préparatoire aux arts du cirque de l'école de cirque de Lyon,
- la poursuite de la démarche d'expérimentation de la mise en place de circassiens intervenant en milieu scolaire à l'école primaire dans trois groupes scolaires de Neuville-sur-Saône,
- la présentation de spectacles et d'ateliers dans des écoles primaires à Lyon 5ème, Vaulx-en-Velin et Vénissieux, et hors temps scolaire au sein de la médiathèque Lucie Aubrac de Vénissieux, et au sein d'écoles maternelles des communes de Fontaines-Saint-Martin, Lyon et Vénissieux,
- la poursuite de l'implication dans la structuration du réseau Cirq'AuRA,
- une journée à destination des professionnels et des étudiants avec le Centre national de la danse (CND) - Lyon et le CNAC,
- l'accompagnement d'acteurs institutionnels (communes de la Métropole) et culturels pour la construction et la mise en place de projets et spectacles (Conférence territoriale des Maires -CTM- Ouest Nord dans le cadre de la politique de soutien à la diffusion du spectacle vivant de la Métropole).

2° - Programme d'actions pour l'année 2024

Le programme d'actions pour l'année 2024 portera sur l'organisation de l'édition prochaine du festival utoPistes qui se déroulera en 2025 ainsi que sur le développement des projets et actions de formation, d'éducation artistique et d'action culturelle, de structuration de la filière et de diffusion des arts du cirque.

a) - La préparation de l'édition 2025 du festival utoPistes et le soutien à des activités de diffusion des arts du cirque en 2024

L'édition 2025 du festival, dont la programmation est en cours d'élaboration, aura lieu du 24 mai au 21 juin 2025. Une vingtaine de propositions artistiques (création *in situ*, spectacles, 1^{ères} pistes, etc.) seront programmées dans une quinzaine de lieux partenaires et sous l'espace chapiteau au parc de Parilly. Une journée professionnelle ainsi que des ateliers de pratique artistique en amateur seront également proposés. Plus de 20 000 spectateurs sont attendus pour cette 7^{ème} édition.

Le festival étant l'incarnation principale des missions de diffusion des arts du cirque auprès du grand public, la structure va, cependant, développer en 2024 d'autres actions et projets de soutien à la diffusion des arts du cirque :

- dans le cadre d'une programmation jeune public en saison au Théâtre de la Croix-Rousse : huit représentations du spectacle Baoum !! de l'artiste Coline Garcia,
- dans le cadre de la Nuit du cirque 2024, évènement national porté par l'association Territoires de cirque, des spectacles seront présentés en coproduction avec les partenaires suivants : le Théâtre de La Mouche - Saint-Genis-Laval, l'École de Cirque de Lyon - MJC de Ménival - Lyon, les Subsistances - Lyon,
- six projets (de l'APCIAC ou de structures partenaires) feront l'objet de coproductions et résidences de création,
- le soutien au festival Éclats de cirque organisé dans le parc de la Mairie de Lyon 5ème,
- le soutien à la 1^{ère} édition du festival Les Incandescentes aux Grandes Voisines à Francheville (1^{er} et 2 juin 2024). Cette initiative, portée par la compagnie l'Indécente et Camille Chatelain, défend un cirque féministe et engagé auquel l'APCIAC apporte son soutien, tant pour la qualité artistique de sa programmation que pour son engagement sur des questions sociétales,

- une tournée d'utoPistes à Aix-en-Provence, avec deux soirées de création *in situ*, intitulées l'Échelle humaine, coordonnées par Mathurin Bolze, en partenariat avec le Bois de l'Aune, dans le cadre de la Biennale des arts et de la culture d'Aix-en-Provence les 7 et 8 juin 2024.

b) - Développer des actions de formation et de soutien à la pratique des arts du cirque

Il s'agit de mener des actions de développement de la pratique amateur et de professionnalisation dans la Métropole, à travers une étude des besoins, un maillage des offres existantes, et la coordination de projets d'envergure métropolitaine. En 2024, les actions suivantes seront mises en oeuvre :

- former des formateurs pour développer l'offre d'enseignement : dans le contexte des états généraux de l'enseignement des arts du cirque engagés en juillet 2023, un travail d'ingénierie et de mise en réseau avec les autres écoles de cirque est en cours pour anticiper et projeter les besoins en développement d'offres de formation aux arts du cirque dans la Métropole et la région,

- anticiper le devenir de la formation préparatoire aux écoles d'enseignement supérieur des arts du cirque (aujourd'hui intégrée à la MJC Ménival) dans la perspective de son intégration au pôle national des arts du cirque Les utoPistes,

- s'inscrire dans des projets européens de coopération entre écoles de cirque dans le cadre des programmes Erasmus + et Europe Créative,

- les Subsistances assurent aujourd'hui le pilotage de l'option cirque du lycée Robert Doisneau à Vaulx-en-Velin. Pour des raisons liées à la fois à l'évolution du projet des Subsistances et à la perspective de la création d'un pôle national des arts du cirque à qui il revient d'assurer cette mission, l'APCIAC assurera, à partir de la saison 2024-2025, un copilotage, en lien avec la programmation du festival utoPistes (parcours du spectateur, workshops, rencontres avec les équipes artistiques),

- les étudiants du CNAC seront accueillis en 2024 sur leur projet de fin d'études intitulé les Échappées en résidence dans un lieu de création avant leur jury. Le CNAC instaure dans cette perspective un partenariat avec cinq pôles cirque, dont l'APCIAC (avec les Subsistances comme lieu de résidence). En 2024, un partenariat entre le CNAC et l'école nationale supérieure des arts et techniques du théâtre - Lyon 5ème) est mis en place pour que les étudiants puissent collaborer sur les questions d'écriture,

- engager une demande de l'agrément Qualiopi, pour développer une offre de formation continue.

Par ailleurs, la démarche d'expérimentation de la mise en place de circassiens intervenant en milieu scolaire à l'école primaire sera organisée dans des groupes scolaires de Lyon 5ème, Neuville-sur-Saône et Vénissieux (au total, 339 heures d'intervention bénéficiant à 854 élèves).

c) - Élaborer et mettre en œuvre des actions culturelles diversifiées, autour de la programmation, de la filière cirque et en direction de tous les publics

Le programme d'actions conduira à développer de nouvelles actions en milieu scolaire :

- durant l'année scolaire 2023-2024, autour du travail du collectif artistique Le WAS Groupe, au sein d'établissements scolaires de Rillieux-la-Pape (lycée Albert Camus), Vénissieux (collège Honoré de Balzac) et Vaulx-en-Velin (lycée Robert Doisneau),

- durant l'année scolaire 2024-2025, autour du travail de la Cie 1 (collèges en cours d'identification dans la CTM Les Portes du Sud) et de l'artiste Camille Boitel (lycées en cours d'identification). Par ailleurs, des ateliers seront développés dans des structures sociales (missions locales) de Vénissieux en lien avec la compagnie Les Nouveaux nez.

d) - Actions de structuration de la filière professionnelle des arts du cirque

Il s'agit de poursuivre et amplifier les missions au service de la consolidation de la filière des arts du cirque sur le territoire métropolitain. Cette action va se traduire, en 2024, par :

- la poursuite de l'implication dans la structuration du réseau Cirq'AuRA, en travaillant sur le circuit de la production et la diffusion de la création régionale et en organisant des journées professionnelles,

- la poursuite de l'engagement dans des réseaux européens et internationaux,

- le développement d'une activité de pôle ressources, en accompagnant des acteurs institutionnels (communes de la Métropole) et culturels pour accompagner la construction et la mise en place de projets et spectacles (poursuite du travail initié dans la CTM Ouest Nord dans le cadre de la politique de soutien à la diffusion du spectacle vivant de la Métropole).

Budget prévisionnel pour l'année 2024 et plan de financement - Activités de soutien au développement des arts du cirque et festival les utoPistes :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	407 066	ministère de la Culture - DRAC AuRA	542 629
<i>coproduction dont utoPistes</i>	156 500	<i>préfiguration Cité internationale des arts du cirque et aide au festival</i>	330 000
<i>achats de spectacles</i>	56 730	<i>action culturelle</i>	12 629
<i>achats de prestations</i>	82 165	<i>soutien compagnie - direction générale de la création artistique</i>	50 000
<i>fournitures administratives</i>	6 900	<i>soutien compagnie - DRAC</i>	150 000
<i>frais de régie, fournitures techniques, scénographie, agrès, accessoires, costumes, son, lumière, divers</i>	104 771	ministère de l'Éducation nationale (éducation artistique et culturelle)	4 521
services extérieurs	63 366	Région AuRA (festival)	60 000
<i>location immobilière</i>	44 600	Métropole	435 000
<i>maintenance, assurances, divers</i>	18 766	<i>préfiguration Cité internationale des arts du cirque</i>	400 000
autres services extérieurs	330 810	<i>soutien aux festivals métropolitains</i>	35 000
<i>honoraires administratifs</i>	22 200	Ville de Vénissieux (préfiguration et festival)	40 000
<i>honoraires presse / communication / mécénat</i>	139 885	Ville de Lyon (festival)	65 839
<i>honoraires accompagnement</i>	77 565	France travail	6 000
<i>frais et services divers</i>	91 160	ventes (productions et coproductions)	365 982
charges de personnel	825 090	autres produits de gestion courante, apport en industrie et produits financiers	177 930
<i>artistique et technique</i>	211 078		
<i>administration</i>	311 326		
<i>défraiements</i>	27 228		
<i>charges sociales</i>	275 458		
autres charges de gestion courante	9 150		
mise à disposition locaux, personnels, fluides	39 252		
dotation aux amortissements	23 167		
Total	1 697 901	Total	1 697 901

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 435 000 € au profit de l'APCIAC :

- 400 000 € pour son programme d'actions relatif à la mise en œuvre d'actions de soutien au développement des arts du cirque,
- 35 000 € dans le cadre du festival métropolitain les utoPistes 2025 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - le programme relatif à l'opération de construction, à Vénissieux, de la Cité internationale des arts du cirque - Pôle national des arts du cirque Les utoPistes,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 435 000 € au profit de l'APCIAC pour l'année 2024,

c) - la convention à passer entre la Métropole et l'APCIAC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P33 - Culture, à la charge du budget principal, pour un montant de 3 000 000 € en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 100 000 € en 2024,
- 900 000 € en 2025,
- 1 000 000 € en 2026,
- 1 000 000 € en 2027,

sur l'opération n° 0P33O9235.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 150 000 € en dépenses, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 100 000 € à partir de l'autorisation de programme études.

3° - La somme à payer en investissement, soit 3 000 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2024 et suivants - chapitre 20 - opération n° 0P33O9235.

4° - Autorise le lancement du concours de maîtrise d'œuvre restreint sur esquisse, en application des articles R 2162-15 à R 2162-26 du code de la commande publique.

5° - Fixe à 100 000 € TTC l'indemnité qui sera allouée, sur proposition du jury, à chaque participant admis à participer au concours et ayant remis des prestations conformes, ceci dans les conditions prévues par la réglementation et le règlement du concours.

6° - Les indemnités en résultant seront payées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2024 et suivants - chapitre 204 - opération n° 0P33O9235.

7° - L'indemnisation des membres libéraux appelés à participer au jury interviendra dans les conditions prévues par la délibération du Conseil n° 2015-0134 du 26 janvier 2015.

8° - Autorise le Président de la Métropole à :

a) - solliciter auprès des autorités compétentes toutes subventions d'investissement auxquelles peut prétendre l'opération,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation,

c) - signer ladite convention et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 435 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P33O4750A pour 400 000 € et opération n° 0P33O5252 pour 35 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 juin 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240624-324021-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 juin 2024 Date de réception préfecture : 25 juin 2024
